

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Arrêté portant constitution de la formation plénière du conseil médical pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin

Le Préfet du Haut-Rhin Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU le livre IV du code des communes, notamment la section III de son chapitre VII ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 65-773 du 9 septembre 1965 modifié relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales ;
- VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agrées, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés maladie des fonctionnaires ;
- VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- VU le décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat);

- VU le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et au comité médical supérieur dans la fonction publique de l'Etat, dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique ;
- VU le décret n° 2009-1744 du 30 décembre 2009 pris pour l'application de l'article 1 à 3 de la loi n°84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;
- VU le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale;
- VU le décret du 12 juin 2025 publié au J.O. du 13 juin 2025 portant nomination de Monsieur Emmanuel AUBRY, Préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 30 juin 2025 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 23 mai 2024 fixant la liste des médecins agréés de l'article 1 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires pour le département Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2025 portant constitution de la formation plénière du conseil médical pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin;
- VU l'arrêté préfectoral du 15 mai 2025 portant composition du conseil médical départemental du Haut-Rhin ;
- VU la circulaire interministérielle du 30 juillet 2012 relative aux modalités de transfert des secrétariats des comités médicaux et des commissions de réforme vers les centres de gestion pour les collectivités affiliées ;
- VU l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale en date du 18 mars 1997;
- VU les résultats des élections professionnelles en date du 8 décembre 2022;
 - Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

Article 1er:

La formation plénière du conseil médical des agents des collectivités territoriales et établissements affiliés et non affiliés au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin est composée comme suit :

I - Composition du corps médical

Titulaires:

- Dr Naïma BENZOHRA-KIENLEN
- Dr Jean-Christophe DUCARME
- Dr Claude SCHMITTER (Président)

Suppléants :

- Dr Bruno AUDHUY
- > Dr Claude BOEHRER
- ➤ Dr Michel BREITEL
- > Dr Denis GABRIEL
- Dr Paul KASSOUF
- Dr Charles MEYER
- > Dr Pierre SCHLEGEL
- Dr Valérie VERGER

II - Formation compétente à l'égard des agents des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion

Deux représentants de l'administration :

Titulaires:

M. Serge NICOLE, Maire de WINTZENHEIM Mme Monique MARTIN, Adjointe au maire Mme Nadine BOLLI, Maire- adjointe de de MUNSTER

Suppléants :

M. Lucien MULLER, Maire de WETTOLSHEIM ROUFFACH

Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire de

BERGHEIM

M. Jean-Paul JULIEN, Maire de BOLLWILLER

Deux représentants du personnel :

Catégorie A:

Titulaires:

Mme Isabelle SCHWARTZ, Attaché de conservation du Patrimoine à la Commune de RIEDISHEIM

Suppléants :

M. Romuald WESSANG, Attaché à la Commune de PFAFFENHEIM

Mme Pascale ROGG, Attaché Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Mme Sylvie WILB, Directrice Générale des Services à la Commune de BLOTZHEIM M. Jean GAUGLER, Directeur Général des

Services à la Commune de Sausheim

M. Philippe SCHOEN, Directeur Général des Services à la Commune de RIEDISHEIM

Catégorie B:

Titulaires:

Dominique MACRI. Mme Rédacteur principal de 1ère classe à la Commune de **BRUNSTATT - DIDENHEIM**

Mme Cilia FOUGERES, Assistant principal de conservation dυ Patrimoine et des 2^{ème} Bibliothèques de classe Communauté de Communes de THANN-**CERNAY**

Suppléants :

Mme Martine HUBER, Rédacteur principal de 1ère classe à la Commune de WITTENHEIM Mme Myriam GEBER, Rédacteur principal de 1ère classe à la Communauté de Communes ALSACE RHIN BRISACH

M. Dany LEFEVRE, Technicien territorial à la Commune de WITTELSHEIM

Mme Caroline TAL-SCHUMM, Assistant de conservation du Patrimoine Bibliothèques à la Commune de WITTELSHEIM

Catégorie C:

Titulaires:

Mme Béatrice SERRA, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1ère classe à la Commune de **PULVERSHEIM**

M. Christophe FOL, Agent de maîtrise principal territorial à la Commune de ROSENAU

Suppléants :

Mme Patricia HERAUD, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe à SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Mme Stella ERHART, Adjoint administratif principal de 1ère classe à la Commune de WINTZENHEIM

Sophie GAPINSKI, administratif principal de 1ère classe à la Commune de WITTENHEIM

III - Formation compétente à l'égard des agents de la Collectivité européenne d'Alsace

Deux représentants de l'administration :

Titulaires:

Collectivité européenne d'Alsace, M. Lucien MULLER, Conseiller départemental, Maire

<u>Suppléants</u>:

M. Pierre BIHL, Vice-président de la Mme Martine DIETRICH, Conseillère Départementale Mme Emilie HELDERLE, Conseillère Départementale Mme Monique MARTIN, Conseillère Départementale de Mme Isabelle HECTOR-BUTZ, Conseillère Départementale

Deux représentants du personnel :

Catégorie A :

WETTOLSHEIM

Titulaires:

Mme Mareïke JEANNENOT-LEMBLE

Mme Cathy TSCHAN

Suppléants:

Mme Margaux FREY Mme Christelle DURAND Mme Fabienne PERRIN M. Ibrahim JABRE

Catégorie B:

Titulaires:

M. Christophe ODERMATT

Mme Sylvie GUTHMANN

Suppléants :

Mme Valérie GEBEL

Mme Chantal LEFEBVRE

Mme Sabine HELSCHGER Mme Myriam HOLBEIN

Catégorie C :

<u>Titulaires</u>:

M. Jean-Philippe GURAK Mme Laurence MONNET Suppléants:

M. Anthony BUCAMP
M. Frédéric MARTIN
Mme Valérie BENGOLD
Mme Patricia NEFF

IV – <u>Formation compétente pour l'attribution des prestations et indemnisations relatives à l'incapacité temporaire et à l'invalidité permanente des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service</u>

Médecin-chef de la sous-direction santé du SIS68, Président :

Docteur Fabien TRABOLD, Médecin de classe exceptionnelle

Deux représentants de l'administration :

Titulaires:

Suppléants :

M. Dominique BOHLY

M. Jean-Luc MARTINI

M. Jean-Marie FREUDENBERGER

M. Joseph KAMMERER M. Philippe BRESCHBUHL

M. Maxime BELTZUNG

Deux représentants du personnel :

Titulaires:

Suppléants:

Commandant Serge RENGER

Lieutenant Bernard HEILIGENSTEIN

Capitaine Claude WEHRLE

Adjudant-chef Baptiste KLEIN

Sergent Fabrice FARNER Lieutenant Benoît DIDIER

V – <u>Formation compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels du Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin</u>

Deux représentants de l'administration :

<u>Titulaires</u>:

<u>Suppléants</u>:

M. Lucien MULLER

M. Jean-Luc MARTINI M. Joseph KAMMERER M. Jean-Marie FREUDENBERGER

M. Vincent GASSMANN

M. Maxime BELTZUNG

Deux représentants du personnel :

Catégorie A:

Titulaires:

M. Joël DIDIERJEAN

M. Julien TESNIERE

Suppléants :

M. Vincent CHERREY
Mme Myriam DARDART
M. Gilles TRASLEGLISE

M. Thierry OBERLIN

Catégorie B:

Titulaires:

M. Gaël FRUH

M. Gilles GAVALET

<u>Suppléants</u>:

Mme Claire DODOS

M. Jean-Baptiste HOTTIER

M. Jacky SITTLER
M. Sébastien FRICOT

Catégorie C:

Titulaires:

M. Michael PACANOWSKI

M. Arnaud BISKUPSKI

Suppléants :

Mme Astride WOLFS M. Gilbert BURGER

M. Matthieu KOCH M. Marc MEYER

VI - Formation compétente à l'égard des agents de la Ville de COLMAR

Deux représentants de l'administration :

<u>Titulaires</u>:

Mme Emmanuella ROSSI

M. Richard SCHALCK

Suppléants:

Mme Claudine MATHIS

Mme Stéphanie ALLANÇON M. Christian MEISTERMANN

M. Flavien ANCELY

Deux représentants du personnel :

Catégorie A :

Titulaires:

M. Giovanni AGOSTA

Suppléants:

Mme Michèle LOSSER

Catégorie B:

Titulaires:

M. Alain KOENIG

<u>Suppléants</u>:

Mme Anne BRUM

M. Michel FUCHS

Catégorie C :

<u>Titulaires</u>:

M. Denis REINHARDT

M. Alain PACYGA

<u>Suppléants</u>:

M. Thierry CLEMENT

Mme Murielle OBERZUSSER

M. Patrick MEYER

M. Serge BREMBER

VII- Formation compétente à l'égard des agents de la Ville de MULHOUSE

Deux représentants de l'administration :

Titulaires:

M. Paul QUIN

M. Thierry NICOLAS

Suppléants:

Mme Maryvonne BUCHERT

Mme Alfred JUNG

M. Jean-Claude CHAPATTE

Deux représentants du personnel :

Catégorie A:

Titulaires:

M. Alain HEMMERLIN

M. Hervé SARRAZIN

Suppléants:

Mme Valérie HAUWILLER

M. Olivier LONPRET Mme Cristina BELLU

Catégorie B:

Titulaires:

M. Gilles DENTZ

M. Renaud HEINTZ

Suppléants:

Mme Saïda ACHOUB

M. Paolo MARZIANO

Mme Eléonore JEAN DIT PANNEL

M. Joël EHRET

Catégorie C:

Titulaires:

M. Angelo PINTURO

M. André BECK

Suppléants :

Mme Séverine PLET

Mme Barbara BAILLY

Mme Sandrine FINCK

M. Gaetano GRIECO

VIII - Formation compétente à l'égard des agents de Mulhouse Alsace Agglomération

Deux représentants de l'administration :

Titulaires:

M. Maurice GUTH

M. Gérard GREILSAMMER

Suppléants :

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT Mme Francine AGUDO PEREZ M. Christophe BITSCHENE

M. Pierre LOGEL

Deux représentants du personnel :

Catégorie A :

Titulaires:

M. Claude ACKERMANN

Mme Chantal BIZON

Suppléants:

Mme Olivia TROUCHE Mme Fabienne EHRHARD M. Jacques GROSHEINTZ Mme Sylvie THIEMARD

Catégorie B:

Titulaires:

Mme Valérie SCHMITTLIN

M. Abdelkader MERKAT

Suppléants :

Mme Valérie HOLTZER M. Mathieu ZUMBIEHL Mme Pascale HUCK

<u>Catégorie C</u>:

Titulaires:

M. Mickael CORDONNIER

Mme Rachel FRANCESCHI

Suppléants :

Mme Saadia DUMAIN M. Damien BONNEL Mme Julie ROUVRE Mme Déborah FEHR

IX - Formation compétente à l'égard des agents de la Région Grand Est

Deux représentants de l'administration :

Titulaires:

Mme Nadège HORNBECK

Mme Régine ALOIRD

Suppléants:

Mme Irène WEISS

M. Michel ANDREU-SANCHEZ

Mme Pauline JUNG

Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH

Deux représentants du personnel :

Catégorie A:

<u>Titulaires</u>:

M. Jean-François REITZER

M. Christophe MULLER

<u>Suppléants</u>:

Mme Stéphanie DELALANDE M. Christophe DELANAUX

M. Pascal KOEHLER

Mme Dominique WERSINGER

Catégorie B:

Titulaires:

M. Mourad MAKROUD

M. Philippe MOUGDON

Suppléants:

M. Sylvain WEISS

M. Arnaud GRANDGUILLAUME

Mme Emilie CROZET

M. Fethi CHEIKH

Catégorie C:

Titulaires:

M. Jean-François DUVAL

M. Stéphane LE BESQUE

Suppléants :

Mme Elisabeth RODRIGUES

M. Sylvain GRANDJEAN Mme Héléna GOTTI

Article 2:

L'arrêté préfectoral du 1er avril 2025 est abrogé.

Article 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4:

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin et le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Colmar, le - 8 A001 2025

Le préfet

Pour le préfet et par délégation

Le secrétaire général

Augustin CELLARD